

**GREFFE
DU
TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE BORDEAUX**

ETS/2026P00938/2026J01159/08-07-2026

SCP SILVESTRI-BAUJET

23 rue du Chai des Farines
33000 BORDEAUX

**EXTRAIT
DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE
COMMERCE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**

Le Tribunal de Commerce de Bordeaux
a rendu la décision dont la teneur suit



N° de rôle	2026P00938
Nom du dossier	COMPTABLE PUBLIC DU PRS DE LA GIRONDE / SDE EDIFICIOS PLUS
Délivrée le	22/07/2026

N° RG : 2026P00938

COMPTABLE PUBLIC DU PRS DE LA GIRONDE
C/
SDE EDIFICIOS PLUS

DEMANDERESSE

- COMPTABLE PUBLIC DU PRS DE LA GIRONDE, sise
rue Jules FERRY cité administrative 33090
BORDEAUX CEDEX

Représenté à l'audience par Monsieur Thuan-Duy
TRUNONG, agissant sur pouvoir

C/

DEFENDERESSE

- SDE EDIFICIOS PLUS, sise route de Blagon 33138
LANTON

Ne comparaissant pas,

Le présent jugement a été délibéré conformément à la Loi par :

- Jean-Claude BACH, Juge remplissant les fonctions de
Président de Chambre,
- François ARDONCEAU, Xavier BIANNE, Juges

Qui avaient entendu les parties présentes en chambre du
conseil à l'audience du 10 juin 2026,

Le Ministère Public ayant été avisé,

Et prononcé ce jour par sa mise à disposition au Greffe par
Jean-Claude BACH, Juge remplissant les fonctions de
Président de Chambre,

Assistés d'Emilie TEINDAS, Greffier assermenté.

JUGEMENT

Par assignation en date du 6 mai 2026, enrôlée sous le numéro 2026P00938, le COMPTABLE PUBLIC DU PRS DE LA GIRONDE, demande au Tribunal de :

- constater la cessation des paiements de la société SDE EDIFICIOS PLUS,
- prononcer à son encontre l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire en vertu des articles L 631-1 et suivants et L 640-1 et suivants du Code de Commerce avec toutes conséquences de droit,

La société SDE EDIFICIOS PLUS ne se présente pas ni personne pour elle ; le Tribunal constatera sa non-comparution et statuera par jugement réputé contradictoire,

A l'appui de sa demande, le COMPTABLE PUBLIC DU PRS DE LA GIRONDE expose que :

- la société SDE EDIFICIOS PLUS est identifiée sous le n° 809 926 025 RCS BORDEAUX (2015 B 953),
- la société SDE EDIFICIOS PLUS est redevable envers elle d'une somme de 225.312,00 euros, au titre principal des créances de TVA, d'IS, CFE et d'amendes fiscales,
- les tentatives d'exécution ont abouti à :
 - 1 avis de mise en recouvrement délivrés,
 - 37 mises en demeure de payer entre le 30 septembre 2021 et le 22 août 2025,
 - 11 saisies administratives à tiers détenteurs ont été réalisées entre le 24 novembre 2021 et le 14 août 2025,

La créance du COMPTABLE PUBLIC DU PRS DE LA GIRONDE certaine, liquide, exigible n'est pas contestée,

Sur ce,

L'échec des mesures d'exécution exercées démontre que l'actif disponible de la société SDE EDIFICIOS PLUS est insuffisant pour lui permettre de faire face à cette créance,

La société SDE EDIFICIOS PLUS se trouve donc en état de cessation des paiements au sens de l'article L 631-1 du code de commerce, et ce depuis le 13 janvier 2022, date de la tentative de saisie de carte grise de la société,

Le redressement de la société SDE EDIFICIOS PLUS est manifestement impossible,

Il y a lieu en application des articles L 640-1 et L 640-3 du Code du Commerce de prononcer à son encontre l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, la société n'étant plus présente au siège,

Les conditions mentionnées à l'alinéa 1 des articles L 641-2 et R 641-10 du Code de Commerce étant remplies, il y a lieu de faire application de la procédure simplifiée,

En application des dispositions de l'article L 644-5 du Code du Commerce, le Tribunal prononcera la clôture de la liquidation judiciaire au plus tard dans le délai de six mois à compter du jugement à rendre sauf prorogation éventuelle,

Les dépens seront ordonnés en frais privilégiés de liquidation judiciaire,

PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL,

Le Tribunal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L 640-1 et suivants du code de commerce,

Constate la non-comparution de la société SDE EDIFICIOS PLUS et statuant publiquement, par jugement réputé contradictoire et en premier ressort,

Le Ministère Public ayant été avisé de la procédure,

Constate l'état de cessation des paiements de la société SDE EDIFICIOS PLUS,

Ouvre une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

La société SDE EDIFICIOS PLUS identifiée sous le n° 809 926 025 RCS BORDEAUX (2015 B 953, dont le siège social est situé route de Blagon 33138 LANTON, exerçant une activité de fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement,

Conformément aux dispositions du chapitre 1^{er} du titre IV du livre VI du code de commerce,

Fixe provisoirement au 13 janvier 2022 la date de cessation des paiements,

Dit qu'il sera fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du Code de Commerce,

Nomme Christophe LATASTE, Juge-Commissaire et Philippe GERARD, Juge-Commissaire suppléant,

Désigne la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et dit que cette mission sera suivie par Maître Jean-Denis SILVESTRI,

Confie en application de l'article L 641-2 alinéa 2 du code de commerce au liquidateur la mission de réaliser l'inventaire dans cette procédure,

Impartit aux créanciers conformément à l'article R 622-24 du Code du Commerce, pour la déclaration de leur créance, un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement,

Fixe à six mois le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire, sauf prorogation éventuelle,

Dit que les notifications, mentions, avis et publicités du présent jugement seront effectuées sans délai, nonobstant toutes voies de recours,

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire.

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2026P00938
Nom du dossier	COMPTABLE PUBLIC DU PRS DE LA GIRONDE / SDE EDIFICIOS PLUS
Délivrée le	22/07/2026

Sixième et dernière page.